

Réf: Dossier 449653

Avis de constitution

SOCIETE « SHERYNE FISH »

Siège Abidjan, Bingerville, AKWE DJEMIN VILLAGE,
Lot 98, Ilot 11

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/09/2025 et enregistrés au CEPICI le 23/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SHERYNE FISH »

Objet : Achat et vente, de poisson et autres fruits de mer, de viande, volaille et produits dérivés - Pêche- Pisciculture -Élevage - Boucherie.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de (20,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Bingerville, AKWE DJEMIN VILLAGE,
Lot 98, Ilot 11

Dirigeant(s) Mme COULIBALY KIHNWO NAMINATA
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-05314 du 03/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°67178/GTCA/RC/2025 du 03/11/2025

